



Perfectionnement Paie et Cotisations

Objectifs

- **Acquérir les techniques permettant l'établissement des bulletins de paie**
- **Calculer l'indemnisation des congés payés, les IJSS, traiter les avantages en nature, les frais professionnels, les cotisations** de SS, ARRCO, AGIRC, Assurance chômage...
- **Maîtriser la paie liée à un départ** (retraite, licenciement, rupture conventionnelle, autres...)

Public concerné

Collaborateurs de service paie, gestionnaires ou membres des services R.H.

Méthode et moyens pédagogiques

Exposés, débats, réflexion et échanges d'expériences, études de cas et mises en situation, remise de supports pédagogiques..

Prérequis

Pratique de la paie.

Intervenants

Nadine FORZINETTI

Consultant Droit du travail & Ressources Humaines

Contact

02 41 24 26 98

Programme

1. Les étapes administratives à l'embauche du salarié avant l'établissement de la première paie

2. Les bulletins de salaire
- obligation de délivrance
 - mentions obligatoires
 - mentions interdites
 - paiement du salaire

3. Du salaire de base au salaire brut

- salaire de base
- primes et autres éléments de rémunération s'ajoutant au salaire de base
- prise en compte du temps de travail dans la rémunération
- absences et congés divers affectant la rémunération
- frais professionnels et avantages en nature
- événements et activités internes à l'entreprise affectant la rémunération

4. Les charges sociales

- préambule : quelques principes généraux
- cotisations recouvrées par l'URSSAF
- cotisations de retraite complémentaire et d'assurance décès
- autres cotisations

5. Les retenues sur le salaire net

- acompte
- avance sur salaire
- prêt au salarié
- compensation
- saisie des rémunérations

6. La paie et les formalités à accomplir lors de la rupture du contrat de travail

- conséquences de la rupture du contrat de travail sur la paie
- documents à remettre au salarié en cas de rupture du contrat de travail

Programmée à la demande

Tarif H.T. : **420 €** par participant et par jour

Tarif préférentiel H.T. : **320 €** pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, par participant et par jour.

Les tarifs indiqués concernent uniquement les formations inter-entreprises. Pour les formations intra-entreprises, nous contacter.

 2 jours